

# Chapitre 4

## Économie des politiques sociales

### Bilan et prévisions

---

Le système de protection sociale français, dans toutes ses composantes, est fortement lié à la situation économique française (elle-même fortement liée à la conjoncture économique européenne et mondiale) et, plus particulièrement, à la situation de l'emploi et du chômage.

Les années 2005 et 2006 ont marqué une rupture par rapport aux années précédentes puisqu'elles ont vu une accélération des créations d'emplois et une diminution encore plus nette du nombre de chômeurs. Ceci a paru surprenant dans un contexte de croissance économique relativement faible (1.5 % en 2005, 2 % en 2006). Les explications sont donc à rechercher du côté de la politique de l'emploi et du ralentissement de la progression de la population active. Cela n'en demeure pas moins une bonne nouvelle pour la situation sociale et par la même, la situation financière des comptes de la Protection sociale.

Dans ces conditions, la situation du Régime Général de Sécurité sociale s'améliore mais relativement modérément. En effet, la réduction du déficit de l'assurance maladie permise par la réforme de 2003 est en partie compensée par la détérioration des branches Vieillesse (impact des retraites anticipées) et Famille (impact de la PAJE). Enfin les départements continuent de voir leurs dépenses d'aide sociale progresser à un rythme important (RMI, APA), pendant que les dépenses d'intervention sociale de l'État demeurent à niveau comparable à 2005.

## 1. Retour sur la conjoncture économique 2005. Prévisions 2006-2007

En 2005, la croissance de l'économie française (+1.2 %) mesurée par la progression du Produit Intérieur Brut<sup>1</sup> n'a pas profité du rebond amorcé en 2004 (+2 %). Elle a une fois de plus été en accord avec les performances de ses principaux partenaires économiques de la zone euro (+1.4 %). Zone euro qui est demeurée à l'écart de la forte croissance mondiale (+4 %) observée ces dernières années (tableau 1). L'année 2006 semble d'ores et déjà s'annoncer comme plus favorable avec une croissance du PIB français attendue à 2 %, chiffre proche de celui de la zone euro et qui pourrait se poursuivre en 2007 avec une croissance du PIB attendue à 1.8 %.

---

<sup>1</sup> Nous reprenons ici la définition qu'en donne Jean Gadrey : « En terme simple, le PIB dans un pays est la somme des valeurs ajoutées de toutes les productions annuelles de biens et de services marchands, c'est-à-dire la différence entre leurs prix de vente et celle des achats qui ont été nécessaires pour les produire. Et on ajoute à cette somme le coût de production des services non marchands des administrations publiques (l'enseignement, la santé publique) ». In : L'état de l'économie 2006 – Alternatives économiques, hors-série n°68, p.92 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2006.

## 1.1 L'atonie de la croissance de la zone euro perdure

Les principales économies de la zone euro ont encore une fois affiché une croissance nettement inférieure à celle de l'économie mondiale. Cette dernière ayant bénéficié de la forte croissance des États-Unis et du rattrapage économique de nombreux pays « en voie de développement » (Chine, Inde, Brésil). Deux des plus importantes économies de la zone euro (Allemagne et Italie) connaissent, pour des raisons différentes (très faible demande intérieure pour l'Allemagne et contribution faible ou négative des échanges extérieurs pour l'Italie), des taux de croissance très faibles. Elles tirent vers le bas l'ensemble de leurs partenaires économiques, notamment la France. Plus globalement, pour expliquer les causes de ce décrochage de la zone euro, les arguments avancés l'an passé dans ce même chapitre peuvent clairement être repris cette année<sup>2</sup>. À savoir, la faiblesse relative du pilotage économique de la zone induit par une politique monétaire restrictive et une impulsion budgétaire quasi nulle.

**Tableau 1 : Taux de croissance du PIB des principaux pays de la zone euro et économies mondiales en moyenne annuelle**

	2004	2005	2006
Allemagne (29,4)*	1,1%	1,2%	1,8%
<b>France (21,3%)*</b>	<b>2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,0%</b>
Italie (17,9%)*	0,9%	0,1%	1,3%
Espagne (10,2%)*	3,1%	3,4%	2,6%
<b>Zone euro (27,8%)**</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,1%</b>
Etats-Unis (37,2%)**	4,2%	3,5%	3,5%
Royaume-Uni (5,6%)**	3,1%	1,8%	2,4%
Japon (14,8%)**	2,3%	2,6%	3,2%
<b>Monde</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,5%</b>
* Part dans le PIB de la zone euro			
** Part dans le PIB de l'OCDE			
Source: Natexis Banques Populaires - La lettre des études économiques - 6 juillet 2006 ; Note de conjoncture - Insee, p.45 et 50 - juin 2006 ; La lettre de l'OFCE n°274, p.2 - avril 2006			

## 1.2 Croissance de l'économie française en régime de croisière

Dans un environnement européen peu porteur, la croissance de l'économie française doit son relatif maintien essentiellement à la vigueur de sa demande intérieure. La consommation des ménages en particulier (1.4 point de PIB) demeure le moteur de la croissance française. Selon l'Insee, la logique qui explique cet appétit de consommation des ménages français est la suivante : « *La reprise de l'emploi restant à ce stade modérée, ce sont l'évolution salariale et la stabilité de l'inflation qui emmènent l'accélération régulière du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages* ». Le revenu disponible brut des ménages est défini en comptabilité nationale pour la masse des ménages français, comme la somme des revenus primaires (constitués des revenus d'activité et des revenus de la propriété) auxquels on ajoute les transferts nets de redistribution, c'est-à-dire le solde entre les prélèvements sociaux et fiscaux (impôts, cotisations sociales) et les prestations sociales reçues. Il a évolué de +3.1 % en 2005 à +4 % en 2006. A ce revenu on soustrait les prix de la dépense de consommation des ménages<sup>3</sup> (+1.8 % en 2005, +1.6 % en 2006) pour obtenir le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages (+1.3 % en 2005 et +2.4 % en 2006)<sup>4</sup>. On constate donc une amélioration du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages depuis la fin 2005 et qui devrait se maintenir en 2006 et 2007, à condition toutefois que l'impact de la hausse des prix de l'énergie ne soit pas trop important sur l'inflation et que le redressement du marché de l'emploi auquel on semble assister soit durable.

<sup>2</sup> Chapitre 4 « Économie des politiques sociales du bilan 2004 aux prévisions 2005-2006 » – Rentrée sociale 2005-2006, document conjoncturel – Uniopss, p. 40 et 41 – octobre 2005.

<sup>3</sup> Ce déflateur est légèrement différent de l'indice des prix à la consommation utilisé pour calculer l'inflation. Il intègre en effet des dépenses non prises en compte dans l'indice, telles que les loyers (fictifs) imputés aux ménages propriétaires de leurs logements (57 % des ménages) afin de pouvoir tenir compte de cette dépense importante.

<sup>4</sup> Note de conjoncture – INSEE, p.127 – Juin 2006. Voir chapitre 12 – Les Prix et Salaires – du présent document conjoncturel

Un autre facteur d'inquiétude à signaler est le risque d'un retournement du marché immobilier français. Les ménages français, à l'instar de leurs voisins européens, ont particulièrement investi dans ce domaine ces dernières années : +6.5 % en 2005 après une année 2004 exceptionnelle marquée par une augmentation de 9.8 %. Ceci s'est traduit par une augmentation des prix de 120 % sur dix ans. Cette hausse a été quatre fois plus rapide que celle du pouvoir d'achat des ménages. Ceci a eu un impact positif sur le PIB (+0.2 point en 2005) mais, à cause de cela, les ménages ont puisé dans leur réserve d'épargne. Leur taux d'épargne<sup>5</sup> est passé de 17.8 % en 2004 à 14.6 % début 2006. Ils ont également eu recours à l'endettement en profitant des taux d'intérêt bas et de l'allongement des durées d'endettement permises par les banques. En conséquence, le taux d'endettement des ménages a ainsi atteint le niveau record de 65 % de leur revenu. Ce taux ne signifie certes pas nécessairement un surendettement mais de nombreux observateurs au premier rang desquels la Banque de France ne manquent de faire remarquer que la hausse de l'immobilier ne peut se poursuivre indéfiniment à ce rythme<sup>6</sup>. Un retournement durable à la baisse des prix, lié à une hausse des taux d'intérêt, pourrait conduire à un risque de moins value pour les ménages. Ceci d'autant plus que l'immobilier représente 64 % de leur patrimoine. Il reste désormais à espérer que l'on assiste plutôt à un atterrissage en douceur des prix de l'immobilier<sup>7</sup>.

Après avoir évoqué les facteurs positifs, il reste à aborder les facteurs qui ont contribué négativement à la croissance de l'économie française. En 2005, comme en 2006, les échanges extérieurs demeurent le principal point faible de la croissance française. Au cours des trois dernières années, les importations connaissent des taux de croissance supérieurs à 6 % l'an. Cela est notamment lié à la forte demande de consommation des ménages et à l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie. La contribution des importations au PIB est fortement négative (-1.5 point en 2005). Le rebond des exportations françaises (contribution de +0.8 point) ne permet pas de compenser cet effet négatif.

**Tableau 2 : Contribution à la croissance du PIB France 2005 (en point de PIB)**

<b>PIB 2005</b>	<b>1,2%</b>
Importations	-1,5
Consommation effective des ménages	1,4
Consommation effective des administrations publiques	0
Investissement (FBCF)	0,7
dont entreprises non financières	0,4
dont ménages	0,2
dont administrations publiques	0,1
Variations de stocks (contribution à la croissance)	-0,1
Exportations	0,8
Source : Les comptes de la Nation en 2005 - Insee n°1077 - mai 2006	

Au final, le scénario envisagé par les conjoncturistes pour la croissance du PIB en 2006 est celui du maintien de la demande interne et, en particulier, de la consommation des ménages, comme les chiffres de juin 2006 le laissent supposer ; d'autant plus que l'augmentation des créations d'emplois et le recul du chômage devraient restaurer la confiance des ménages. Dès lors il est envisagé un scénario de croissance à 2 % pour 2006. Le ministre des finances, dans sa déclaration au gouvernement de juin 2006, envisage une fourchette légèrement supérieure comprise entre 2 % et 2.5 %<sup>8</sup>. Les derniers chiffres publiés par l'Insee (comptes nationaux du second trimestre) semblent lui donner raison.

Pour 2007, l'économie française aurait toutes les chances de continuer sur cette voie et de dépasser le seuil des 2.5 % de croissance. À l'inverse, il faut néanmoins tenir compte des facteurs de risque existants. Les principaux sont connus. Au niveau français, une accélération des prix de l'énergie et un retournement brutal du marché immobilier pourrait bloquer la consommation des ménages. Au niveau mondial, la perspective d'un ralentissement de la croissance américaine aurait également un effet défavorable sur les exportations françaises. Pour ces raisons, les conjoncturistes tablent avec prudence sur un potentiel de croissance compris entre 1.8 % et 2.2 %.

<sup>5</sup> C'est le rapport entre l'épargne et le revenu disponible brut des ménages.

<sup>6</sup> Christian Noyer : « La hausse de l'immobilier ne peut se poursuivre à ce rythme » – *Le Figaro économie*, 24 juillet 2006.

<sup>7</sup> Voir interview Jean-Pierre Petit, directeur de la recherche économique et de la stratégie d'investissement chez Exane-BNP Paribas sur [www.infos.actusite.fr](http://www.infos.actusite.fr) rubrique « les grands entretiens ».

<sup>8</sup> BRETON Thierry, COPE Jean-François, BERTRAND Xavier – Déclaration n°438 du Gouvernement sur les finances publiques et les finances sociales – Sénat, séance du 29 juin 2006.

**Tableau 3 : Prévisions 2006 et 2007 taux de croissance PIB France**

	*Natexis Banques Populaires	**OFCE	***Insee	****OCDE
Moyenne annuelle 2006	2%	2,2%	2%	2,1%
Moyenne annuelle 2007	1,8%	2,1%	nd	2,2%

Sources: \* Natexis Banques Populaires - La lettre des études économique - p.25 à 29 - 6 juillet 2006 ; \*\* La lettre de l'OFCE n°274 - avril 2006 ; \*\*\* Note de conjoncture - Insee, p.9 - juin 2006 ; \*\*\*\* Perspectives économiques n°79 France - OCDE - mai 2006

## 2. Reprise de l'emploi et diminution du chômage

L'année 2005 marque un tournant dans l'évolution des chiffres de l'emploi et du chômage. On constate en effet une légère accélération des créations d'emplois dans l'ensemble de l'économie française avec 100 000 emplois créés, à comparer aux 37 000 emplois créés en 2004 et surtout aux 90 000 détruits en 2003. Le secteur marchand en a créé 62 000 (les embauches dans le tertiaire et la construction compensent les pertes régulières que connaît l'industrie depuis la mi-2001). Dans le même temps, le secteur non marchand augmentait ses effectifs d'à peine 26 000 emplois. La raison de cette faible hausse s'explique essentiellement par la réduction importante des contrats aidés (-37 000 emplois). En 2006, le rythme de création d'emplois dans le secteur marchand devrait demeurer à peu près stable (+76 000 emplois attendus) alors que le secteur non marchand devrait voir ses créations d'emplois accélérer (+1.6 %) soit 111 000 emplois en plus, essentiellement à cause des emplois aidés (+32 000 emplois prévus) du Plan de cohésion sociale. En ajoutant l'emploi non salarié et l'emploi agricole, l'emploi total augmenterait de 0.8 %, soit environ 200 000 emplois. Au sens du Bureau International du Travail (BIT), le nombre de chômeurs s'établissait fin mai 2006 à 2 500 000, soit un taux de chômage de 9.1 %<sup>9</sup>. À comparer au taux de 10 % fin 2004. Cette baisse a démarré en 2005 (-125 000 demandeurs d'emplois) tout en s'accéléralant en fin d'année (-110 000 demandeurs d'emplois au second semestre). Elle s'est poursuivie en 2006, (- 77 000 demandeurs d'emplois au premier trimestre) et devrait atteindre, selon l'Insee, 179 000 demandeurs d'emplois en moins sur l'année.

**Tableau 4 : Évolution de l'emploi en France (en milliers et taux de croissance) de 2004 à 2006**

	2004	2005	2006 (P)	2004	2005	2006 (P)
<b>Secteur marchand</b>	15 437	15 499	15 575	0,1%	0,4%	0,5%
<b>Secteur non marchand</b>	6 771	6 797	6 908	0,0%	0,4%	1,6%
<b>dont emploi aidés</b>	291	254	286	-24,1%	-12,4%	12,3%
<b>Emploi total</b>	24 724	24 824	25 020	0,2%	0,4%	0,8%

Source: Note de conjoncture -Insee, p.90 - juin 2006

Ce panorama positif doit cependant être relativisé pour au moins deux raisons. La première porte sur le décalage persistant entre le rythme de progression de l'emploi et celui de la croissance du PIB (cf. tableau 1 et 4). Le contenu en emplois de la croissance française demeure toujours faible. Cette insuffisance explique pourquoi il a été nécessaire pour le gouvernement de relancer une politique d'emplois aidés, notamment en direction du secteur non marchand, pour faire reculer le taux de chômage. La seconde est que ces chiffres ne révèlent pas l'ensemble du phénomène du sous-emploi. La raison tient à leur mode de construction. Ainsi, la notion de chômage au sens du BIT utilisée ci-dessus est définie comme suit : est considérée comme chômeur une personne en âge de travailler (15 – 64 ans) qui (1) n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, (2) est disponible pour travailler et (3) a entrepris des démarches de recherche d'emploi. Sur cette base, l'Insee calcule le nombre de chômeurs à

<sup>9</sup> Nombre de chômeurs au sens du BIT / population active.

partir de son enquête « Emploi<sup>10</sup> ». Le taux de chômage est alors le nombre de chômeurs (au sens du BIT), rapporté à la population active totale (salariés, non salariés, chômeurs). Cette définition exclut donc par construction l'ensemble des personnes ayant travaillé au cours de la semaine précédent l'enquête. Ce qui revient à écarter les 1.2 millions de personnes (30 % des demandeurs d'emplois) inscrites à l'ANPE qui exercent une activité réduite (voir tableau 5). En réalité, si l'on considère l'ensemble le plus large des personnes inscrites à l'ANPE recherchant un emploi, on obtient le chiffre de 3.8 millions de personnes, soit plus d'un million de personnes en plus que le chiffre au sens du BIT. Yannick L'Horty, du Centre d'Étude de l'Emploi, fait même remarquer que pour rendre compte correctement de l'ensemble des situations de sous-emploi, il faudrait également intégrer l'ensemble des personnes exerçant une activité à temps partiel souhaitant travailler plus, et qui ne sont pas inscrites à l'ANPE. Au final selon lui, le nombre total de personnes en situation de sous-emploi peut raisonnablement être estimé à 5 millions.

**Tableau 5 : Sous-emploi et différentes catégories de chômeurs en milliers au sens ANPE**

Recherche / Temps de travail	Pas d'activité réduite	En activité réduite de moins de 78h	En activité réduite de plus de 78h	Total des activités réduites	Ensemble
<b>CDI temps complet</b>	2055,9	325,9	469,3	795,2	<b>2851,1</b>
	(catégorie 1)		(catégorie 6)		
<b>CDI temps partiel</b>	326,4	111,2	82,9	194,1	<b>520,5</b>
	(catégorie 2)		(catégorie 7)		
<b>CDD, intérim, travail saisonnier</b>	233,9	79,5	127,1	206,6	<b>440,5</b>
	(catégorie 3)		(catégorie 8)		
<b>Ensemble</b>	<b>2616,2</b>	<b>516,6</b>	<b>679,3</b>	<b>1195,9</b>	<b>3812,1</b>
Champs: données brutes, décembre 2005					
Source:L'HORTY Yannick - Les nouvelles politiques de l'emploi - La Découverte, p.25 - juillet 2006					

▪ Une explication de la baisse du chômage à chercher du côté de la population active :  
 Au-delà des limites présentées ci-dessus, il faut s'attarder sur les explications plausibles de ce mouvement de baisse du chômage constatée depuis un an. Un élément d'explication est à rechercher du côté de l'évolution de la population active et de l'offre de travail. Une présentation de ce que les statisticiens nomment le bouclage de la population active permet de rendre compte de ceci (voir tableau 6). La partie supérieure du tableau 6 concerne « l'offre potentielle de travail » (qualifiée également d'offre ex-ante). Elle mesure la somme théorique de personnes pouvant offrir leur force de travail. Pour obtenir cette donnée, le premier élément à considérer est l'évolution de ce que l'Insee nomme la « population active tendancielle ». À travers cette notion, le but est de tenir compte de l'effet de l'évolution démographique générale et de l'évolution des comportements d'activités sur la population active. Pour ce faire, à partir des projections de population totales fondées sur le recensement, l'Insee applique « aux variations de la population en âge de travailler (les personnes âgées de 15 à 64 ans) les comportements d'activité observés dans le passé (par sexe, âge, situation familiale...) et projetés tendanciellement » (Didier 2006 p73). Par exemple, une des variables principale est le taux d'activité des femmes en âge de travailler, de 80 %, et qui évolue tendanciellement vers 82 %. En plus de l'évolution de la « population active tendancielle », l'Insee tient compte de « l'effet de flexion du chômage ». Ce concept traduit le fait que, lorsque la conjoncture économique est difficile, certaines personnes refusent d'entrer sur le marché du travail ou préfèrent en sortir. Elles sont alors considérées comme inactives car elles ne sont ni employées ni chômeurs. L'offre potentielle de travail est impactée négativement (ex en 2003). Inversement, lorsque la conjoncture s'améliore, plus d'individus choisissent de chercher un emploi. L'offre potentielle de travail est alors affectée positivement, (ex en 2005). Enfin, le dernier élément à analyser est la politique de l'emploi. Elle joue un rôle important sur l'évolution de l'offre de travail potentielle. Les dispositifs de retrait d'activité, tels que par exemple les retraites anticipées, contribuent à impacter la population active. Une augmentation du nombre de personnes concernées par ce type de mesure diminue d'autant l'offre de travail potentielle, comme entre 2004 et 2006. Inversement

<sup>10</sup> L'enquête Emploi « vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail ». Elle porte sur un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages français. In : Enquête Emploi depuis 2003 – <http://www.insee.fr> – Insee – Nomenclatures, définitions et méthodes > sources et méthodes – Site visité en septembre 2006.

une moindre utilisation de ces dispositifs impacte à la hausse l'offre de travail potentielle, comme entre 2002 et 2003. À la lecture du tableau, le fait marquant à retenir est que l'on a assisté à un point de rupture dans l'évolution de l'offre de travail potentielle depuis 2002 (ligne 4 du tableau 6). La principale raison est liée à la baisse significative de la croissance de la population active tendancielle. Elle augmentait de 150 000 individus en 2002 contre seulement 29 000 en 2006. Ceci est à comparer avec les chiffres de la période 1998-2002 durant laquelle la croissance moyenne était de 270 000 actifs chaque années<sup>11</sup>. Ce ralentissement s'explique avant tout par les départs à la retraite des premières générations issues du « baby boom » et les arrivées moins importantes des enfants des « baby boomers » sur le marché du travail. À cela s'ajoute à partir de 2004, comme on peut le constater (ligne 3 du tableau 6) l'impact des dispositifs de retraits d'activité. Cela tient au dispositif de départ en retraites anticipées<sup>12</sup> pour les salariés ayant eu des carrières longues initié par la réforme des retraites de 2003. Cette mesure a eu un effet significatif dès sa création. Dès lors pour la première fois depuis 1996, les dispositifs de retrait d'activité ont contribué négativement à la croissance de l'offre de travail potentielle.

**Tableau 6 : Bouclage de la population active en milliers**

	2002	2003	2004	2005	2006 (P)
(1) population active tendancielle	150	125	108	67	29
(2) Effets de flexion du chômage	-24	-32	-4	19	27
(3) Effet retrait d'activité	48	13	-78	-52	-33
dont Prérétraites	45	12	9	8	10
<b>(4) Offre de travail potentielles = (1)+(2)+(3)</b>	<b>174</b>	<b>105</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>24</b>
(5) Emploi total	158	-46	43	99	196
(6) Chômeurs BIT	162	215	-17	-124	-179
<b>(7) Population activé observée = (5) + (6)</b>	<b>319</b>	<b>169</b>	<b>26</b>	<b>-24</b>	<b>18</b>
<b>Défaut de bouclage = (7) - (4)</b>	<b>145</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>-58</b>	<b>-6</b>

Source : Note de Conjoncture - Insee, p.95 - juin 2006

Tous ces éléments doivent être mis en avant pour expliquer l'évolution de l'emploi et du chômage. Michel Didier, économiste au CNAM<sup>13</sup> résume la situation actuelle : « *Le ralentissement marqué de l'offre de travail au cours des trois dernières années a donc permis dans un premier temps de limiter la hausse du taux de chômage, puis plus récemment de diminuer le taux de chômage et le nombre de chômeurs. L'offre de travail contribue donc largement au recul du chômage* »<sup>14</sup>.

- Une baisse du chômage en partie « incompressible »

À y regarder de plus près, le tableau 6 nous apprend également que cette évolution de l'**offre de travail potentielle** n'explique pas complètement l'évolution de la population active **réellement observée (ou ex-post)**. Cette dernière demeure donc en partie inexpliquée. Il existe en effet ce que les statisticiens appellent un « défaut de bouclage » (ligne 7 du tableau 6). Les deux termes auraient dû être identiques en théorie. Pour Michel Didier, ce défaut de bouclage, de l'ordre de 58 000 personnes, mesure « notre incompréhension » de la réduction du chômage en 2005<sup>15</sup>. Une des raisons de cette « incompréhension » tient au fait qu'une partie des créations (destructions) d'emplois est mal mesurée. Jean Michel Charpin (directeur de l'Insee), lors d'un bureau du Conseil National de l'Information Statistique, retrace les éléments du problème. « *En effet, les chiffres relatifs à la population active, à l'emploi et au chômage accusaient certaines incohérences. Dans la note de conjoncture diffusée en novembre 2005, l'Insee a même dû indiquer que le constat d'une baisse rapide du chômage ne concordait pas avec les autres informations statistiques* »<sup>16</sup>. Comment expliquer cela ? Les éléments de la controverse qui fin 2005 a opposé les services du Gouvernement et les services de la statistique publique, accusés de ne pas donner une vision fiable des créations d'emplois<sup>17</sup> nous apportent un éclairage utile. Le premier

<sup>11</sup> Stéphane Lhermitte. In : Dans le mouvement mondial. Note de conjoncture – INSEE, p.37 à 51 – décembre 2003.

<sup>12</sup> Attention à ne pas confondre « retraite anticipée » et dispositif de préretraite.

<sup>13</sup> DIDIER Michel – La Conjoncture Économique et Sociale en 2006 – Rapport pour le Conseil Économique et Social, mai 2006.

<sup>14</sup> Partie II p.74, op. cit. note 13 chapitre 4.

<sup>15</sup> Partie II p.74, op. cit. note 13 chapitre 4.

<sup>16</sup> Compte rendu bureau du CNIS du 27 mars 2006. Relevé de conclusions – CNIS, p.3 et 4 – 27 mars 2006 – <http://www.cnis.fr>.

<sup>17</sup> Le gouvernement va revoir les chiffres du chômage – Le Parisien, 11 janvier 2006 ; Les faibles créations d'emplois alimentent le débat sur la qualité des statistiques – Les Échos, 17 février 2006.

point reproché par le gouvernement à l'Insee et à la Dares<sup>18</sup> a porté sur le fait qu'ils ne tenaient pas compte, dans leurs études, des créations d'emplois dans les entreprises de moins de 10 salariés. Alors même qu'une des mesures-phares de la politique de l'emploi du gouvernement, le CNE (Contrat Nouvel Embauche) concerne les entreprises de moins de 20 salariés. Ces effets auraient ainsi mal été mesurés.

▪ L'emploi sanitaire et social associatif non pris en compte.

Une autre des limites mise en avant par le gouvernement, qui nous concerne au premier plan, tient à la non couverture du secteur privé non-marchand et notamment du champ que nous représentons, l'action sociale, médico-sociale et sanitaire non-lucrative. Le gouvernement déplore que les créations d'emplois dans ce secteur, concerné au premier plan par le développement des services à la personne et des emplois aidés du plan Borloo n'aient pas été comptabilisées. Sur ce point, Jean Michel Charpin confirme : « *contrairement à l'Unédic, l'Insee ne prend pas en compte certains services sociaux, qui ont représenté récemment des augmentations nettes d'emploi. C'est pourquoi il a été décidé que l'Insee adopterait désormais le champs le plus large possible à partir de septembre 2006* »<sup>19</sup>. Ces limites concernent l'enquête trimestrielle Acemo<sup>20</sup>. Elle porte en effet uniquement sur « *l'ensemble des établissements du secteur marchand non agricoles en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus* ». De fait, elle exclut « *l'agriculture, les services domestiques aux particuliers, les administrations publiques, les hôpitaux, l'éducation non marchande et l'action sociale régie par la loi de 1901* »<sup>21</sup>. La modification que devrait intégrer l'Insee dans sa prochaine publication de l'emploi trimestrielle (date prévue pour le 14 septembre 2006) consistera donc, sur le modèle des publications de l'Unédic, à tenir compte des secteurs « EQ » Éducation, Santé, Action Sociale et « ER » Administration, Activités Associatives et Extraterritoriales (selon les termes de la Nomenclature Économique de Synthèse, NES). Détailler le contenu de ces secteurs à un niveau plus fin nous est utile si l'on veut retrouver la place des associations sanitaires et sociales. Le secteur EQ se décompose en Éducation (Q1) d'une part et Santé-Action Sociale (Q2) de l'autre. Secteur qui se décompose lui-même en Santé (Q21) d'un côté et Action Sociale (Q22) de l'autre. L'Action Sociale regroupe les établissements qui nous intéressent à savoir ceux pour enfants handicapés, enfants en difficultés, adultes handicapés, personnes âgées, autres hébergements sociaux, crèches, aide par le travail, aide à domicile, autre formes d'action sociale.

Enfin dernière raison pouvant expliquer cette décreue du chômage, la question de la gestion administrative des demandeurs d'emplois par l'ANPE et l'Unedic (augmentation des radiations des demandeurs d'emplois ?). Sur ce point délicat, en l'absence d'études spécifiques, nous ne pouvons que rappeler que ceci reste une hypothèse plausible. Ainsi dans sa Note de Conjoncture de décembre 2005 l'Insee abordait le sujet. En effet l'Insee rappelait que, chaque année avant la publication des résultats de l'enquête Emploi (février N +2), seule source permettant de calculer le chômage au sens du BIT, elle utilise dans un souci de réactivité les statistiques des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE en catégorie 1, 2 et 3 (voir tableau 5). Ces catégories étant proches par définition de la notion de chômage au sens du BIT. L'Insee reconnaît cependant la fragilité de ces sources car : « *une modification de la gestion administrative des demandeurs d'emplois par l'ANPE ou du comportement d'inscription des chômeurs à l'ANPE pourrait entraîner des divergences entre l'évolution du chômage (nda : au sens du BIT) et celle des DEFM (nda : personnes inscrites à l'ANPE)* »<sup>22</sup>.

Si l'hypothèse se confirme dans les mois qui viennent, il restera à connaître l'ampleur du phénomène sur la diminution des chiffres des demandeurs d'emplois.

En dépit des « incompréhensions » qui entourent pour le moment ce mouvement de baisse du chômage et de hausse des créations d'emplois, il n'en reste pas moins que le changement est important. Espérons que sa durée soit suffisante pour permettre une amélioration durable de la situation sociale du pays et, par là-même, de la situation financière de notre système de protection sociale (Régime Général de Sécurité sociale, Assurance Chômage, Intervention sociale de l'État et des Départements).

<sup>18</sup> Service d'études économiques et statistiques du Ministère de l'Emploi.

<sup>19</sup> Op. cit. note 16 chapitre 4.

<sup>20</sup> Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre

<sup>21</sup> Enquête trimestrielle ACEMO – Note méthodologique de l'Insee, 29 mars 2006 – <http://www.insee.fr>

<sup>22</sup> Note de conjoncture – INSEE, p.84 et 85 – décembre 2005.

### 3. Les comptes de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage en 2005. Perspectives 2006-2007<sup>23</sup>

#### 3.1 Les branches Famille et Vieillesse limitent la réduction du déficit de la branche Maladie

Conformément aux prévisions de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (CCSS) faites l'an passé, le déficit du Régime Général de Sécurité Sociale s'est élevé à 11.6 milliards d'euros en 2005, en très légère amélioration par rapport à 2004 (voir tableau 7). Ses charges représentent environ 265.75 milliards d'euros pour 254.10 milliards d'euros de produits.

Les évolutions des différentes branches sont cependant contrastées. La branche « maladie » poursuit son redressement alors que les branches « vieillesse » et « famille » continuent de se détériorer. Pour 2006, compte tenu de l'amélioration attendue de la conjoncture et de l'emploi, les recettes du régime général devraient continuer de croître rapidement. Elles proviennent essentiellement de la masse salariale. Dès lors, le déficit diminuerait de plus d'un milliard pour se porter à 10.3 milliards d'euros. Cette tendance pourrait se poursuivre sur les prochaines années. Dès lors, le débat pourrait se porter sur la question du financement de la Protection sociale. Une des pistes évoquée par le Président de la République lors de ses vœux de janvier 2006 est que les cotisations sociales patronales soient calculées sur une assiette plus favorable à l'emploi, par un basculement d'une partie des cotisations sur la valeur ajoutée. Cela pourrait donc bien être un des futurs sujets d'actualité.

**Tableau 7 : Régime général de Sécurité sociale: solde par branche en milliards d'euros**

	2003	2004	2005	2006 (P)
Branche maladie (solde en Md€)	-11,1	-11,6	-8	-6,3
Branche vieillesse (solde en Md€)	0,9	0,3	-1,9	-2,2
Branche famille (solde en Md€)	0,4	-0,4	-1,3	-1,5
Branche Accidents du travail (solde en Md€)	-0,5	-0,2	-0,4	-0,2
<b>Total régime général</b>	<b>-10,3</b>	<b>-11,9</b>	<b>-11,6</b>	<b>-10,2</b>
Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)	-0,9	-0,6	-2	-1,3
<b>TOTAL régime général + FSV</b>	<b>-11,2</b>	<b>-12,5</b>	<b>-13,6</b>	<b>-11,5</b>

Source: Les comptes de la Sécurité sociale - Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, p.10 - juin 2006

- La branche maladie (130.34 milliards de charges et 122.33 milliards de produits en 2005)

La première branche du régime général (environ 50 % du total) continue son retour à l'équilibre. La tendance enclenchée suite à la réforme de 2004 se confirme. Sur 3 ans, la réduction du déficit porterait sur plus de 5 milliards d'euros. La principale raison vient d'une augmentation sensible de ses recettes (+6.8 % en 2005 et +4.5 % prévu en 2006). Les mesures prises par la réforme de 2004 (CSG, droits tabac, contribution additionnelle à la C3S et accroissement de la contribution de la CNSA au financement des dépenses médico-sociales) sont entrées en vigueur en 2005. Elles représentent un apport de près de 4.1 milliards d'euros<sup>24</sup>. Les dépenses croissent de 3.3 % en sensible ralentissement par rapport à 2004 (+4.6 %). Tendence qui se poursuivrait sur 2006 (+2.9 % attendu). La CCSS explique la baisse des charges par le ralentissement des prestations (de +6.6 % en 2003 à +4.1 % en 2005) et la forte réduction des charges financières (-410 milliards d'euros) permise par la reprise de dette.

Pour 2007, cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'amélioration de la conjoncture économique anticipée. Le Ministre de la Santé, M Xavier Bertrand<sup>25</sup> envisage même un déficit en nette réduction à 4 milliards d'euros.

<sup>23</sup> Dans l'attente des Lois de Finances de la Sécurité sociale (LFSS), nous nous basons sur les prévisions de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale dans son rapport provisoire sur « les comptes de la Sécurité sociale » de juin 2006

<sup>24</sup> UNIOPISS - Rentrée sociale 2005-2006, document conjoncturel – Uniopss, p.46 - octobre 2005. (CSG +2.3 milliards d'euros ; tabac +1 milliard d'euros ; Contribution sociale de solidarité des sociétés +0.8 Milliards d'euros ; contribution CNSA dépenses médico-sociales +0.3 milliard d'euros)

<sup>25</sup> BERTRAND Xavier – Discours. Commission des comptes de la sécurité sociale. - 8 juin 2006.

**Tableau 8 : Évolution des dépenses dans le champ de l'Ondam**

1997**	1998*	1999*	2000*	2001*	2002*	2003*	2004*	2005*	2006 (P)*
1,5%	4%	2,6%	5,6%	5,6%	7,1%	6,4%	5%	3,9%	2,7%

Sources: Les comptes de la sécurité sociale - Commission des Comptes de la Sécurité Sociale - p.14 - juin 2006\* et p.18 - juin 2004\*\*

Globalement il faut signaler que l'Ondam (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) fixé à 134.9 milliards d'euros en 2005 a été respecté. Il cache cependant des dépassements, par rapport à l'objectif de 670 millions pour les établissements de santé (en croissance de 4.2 % par rapport à 2004) et des sous-consommations importantes de l'ordre de 430 millions pour les soins de ville (+3.1 % par rapport à 2004) et 190 millions pour le secteur médico-social (+7.2 % sur un an). Pour 2006, l'Ondam a été fixé à 140.7 milliards d'euros en progression de 2.7 %.

- Branche Vieillesse : (80.80 milliards d'euros de charges et 78.92 milliards d'euros de produits en 2005) Conformément aux attentes de la CCSS, le déficit de la branche vieillesse a atteint 1.9 milliards d'euros en 2005 sous l'effet d'une augmentation importante des prestations (+5.8 %). La raison principale vient du dispositif de retraite anticipée pour les salariés ayant commencé à travailler tôt. La mesure a bénéficié en effet à plus de 300 000 personnes depuis 2004 pour un coût estimé à 1.8 milliards d'euros pour la seule année 2006. À cela s'ajoute l'effet de l'arrivée à l'âge de la retraite de la première génération du baby-boom (les personnes nées en 1946 ont eu 60 ans en 2006). De sorte qu'en dépit du ralentissement des départs en retraite anticipée (réduction du nombre de personnes concernées), la CCSS envisage pour 2006 une poursuite de la détérioration du déficit de la branche (-2.2 milliards d'euros). Malgré tout, le Ministre en charge du dossier, M Philippe Bas, n'envisageait<sup>26</sup> pas de mesures spécifiques pour une augmentation des ressources de la branche pour le financement de ce déficit. Il pariait alors plutôt sur une hausse mécanique des recettes liée à l'amélioration générale de la situation de l'emploi (augmentation du nombre de cotisants).

- Branche Famille (51.64 milliards d'euros de charges et 50.33 milliards d'euros de produits en 2005) La branche Famille connaît, elle aussi, une croissance de ses prestations (+5.7 %) plus importantes que ses produits (+3.7 %). En conséquence, le déficit se creuse pour atteindre -1.1 milliards d'euros en 2005. Comme anticipée par la CCSS, la raison vient de la forte croissance des prestations familiales accordées à la petite enfance (PAJE et prestations qu'elle remplace) en progression de +9 % en moyenne par an depuis 2004. Ces dernières devraient passer de 8.6 milliards d'euros à 10.3 milliards d'euros en 2006. Parmi ces prestations, les aides liées à la garde d'enfant connaissent une croissance de +20 % sur un an. Par ailleurs, les prestations liées au handicap (allocation adultes handicapés et allocation d'éducation spéciale) ont augmenté à un rythme moins soutenu (+4.7 % en 2005). Dans ce contexte, la CCSS anticipe un creusement du déficit 2006 à 1.5 milliards d'euros. Cette situation ne devrait pas déboucher sur un plan spécifique, hormis certains ajustements sur les dépenses d'action sanitaire et sociale<sup>27</sup>. Le Ministre, M. Philippe Bas, rappelait lors de son intervention devant la CCSS en juin 2006 que : « *le déficit n'a rien de structurel. Ses comptes tendent spontanément vers l'équilibre : en effet ses recettes progressent structurellement au même rythme que la masse salariale tandis que ses dépenses ne croissent qu'à la vitesse des prix. Cet effet vertueux conduit mécaniquement la branche à l'équilibre en 2009* »<sup>28</sup>.

- Branche Accidents du travail et maladies professionnelles (0.94 milliards d'euros de charges et 0.89 milliards d'euros de produits en 2005)

Le déficit de cette branche s'est accru en 2005 de 250 millions d'euros pour atteindre -440 millions. La raison vient d'une croissance de ses charges (+420 millions d'euros) liée à l'augmentation des dotations aux fonds « amiante »<sup>29</sup> en progression de +33 % soit + 200 millions d'euros. Les chiffres des versements égrenés chaque année ne donnent pas la pleine mesure du problème de l'indemnisation des victimes de l'amiante. Mais au total, le montant cumulé des sommes versées aux deux fonds se monte à 4.2 milliards d'euros en 2006. Ces transferts expliquent essentiellement le déficit car rappelons que, par construction, cette branche ne peut pas être structurellement excédentaire ou déficitaire.

<sup>26</sup> BAS Philippe – Discours. Commission des comptes de la sécurité sociale. - 8 juin 2006.

<sup>27</sup> voir chapitre 9, Enfance, Jeunesse, Familles – du présent document conjoncturel

<sup>28</sup> p.4 op. cit. note 25 chapitre 4.

<sup>29</sup> FIVA : Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante et FCAATA : le Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante. Voir : Les comptes de la Sécurité sociale. Résultats 2004, prévisions 2005. – Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, p.126 - juin 2005.

Les cotisations s'ajustent automatiquement en fonction du nombre d'accidents du travail. Une entreprise responsable de nombreux accidents du travail voit ses cotisations majorées et inversement en cas de diminution des accidents<sup>30</sup>.

### 3.2 Vers un retour à l'équilibre des comptes de l'Assurance chômage ?

Après trois années de dégradation, 2005 aura marqué le début de la réduction du déficit de l'assurance chômage. Le rythme a été même légèrement plus rapide que ce qui avait été anticipé par l'Unédic il y a un an (-3.2 milliards d'euros au lieu de -3.5 milliards d'euros attendu). Classiquement, la baisse du nombre de chômeurs (diminution des prestations versées) et l'accroissement des créations d'emplois (augmentation des contributions reçues) produisent un effet quasi-mécanique de réduction du déficit. L'Unédic prévoit un retour à l'équilibre pour 2006 en anticipant un taux de croissance du PIB à 1.9 % et une réduction du nombre de demandeurs d'emplois de 180 000 personnes environ. Cette hypothèse semble réaliste au regard des évolutions actuelles. Si la tendance se confirme, l'assurance chômage deviendrait même largement excédentaire en 2007.

**Tableau 9 : Résultat financier de l'assurance chômage (en milliards d'euros)**

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (hyp)	2007 (hyp)
-1,3	1,3	3,4	1,6	-0,3	-0,3	-0,4	1,3	0,2	-3,7	-4,3	-4,4	-3,2	0,2	2,7

Source: Direction des Etudes et des Statistiques - L'équilibre financier de l'assurance chômage - Unédic, p.13 - juin 2004 et p.8 - juillet 2006

En complément du Régime Général de Sécurité sociale, l'État et les départements jouent un rôle majeur dans le système de protection sociale français.

## 4. L'intervention sociale des pouvoirs publics : départements et État

### 4.1 Les dépenses d'aide sociale des départements continuent leur progression<sup>31</sup>

Les dépenses totales d'aide sociale des départements ont atteint 25.5 milliards d'euros en 2005 en hausse de 7.7 % par rapport à 2004. Pour 2006, l'Observatoire des finances locales anticipe une accélération de cette hausse (+8.8 %) pour atteindre le montant de 27.7 milliards d'euros soit environ 45 % du total des budgets des conseils généraux (voir tableau 10). Ce mouvement traduit la montée en charge des différents transferts de compétences reçus par les départements en matière d'aide sociale, dont notamment l'APA et le RMI. Pour 2006, de nouvelles compétences ont été transférées aux départements. Ils ont désormais l'entière responsabilité pour l'allocation des aides aux jeunes en difficultés (FAJ – Fonds d'aide aux jeunes). Le rôle des départements est conforté en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées avec le transfert des crédits afférents au financement des Centres locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et des Comités départementaux des retraites et personnes âgées. Les départements assurent également la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui a pour but d'aider tout occupant de logement (locataire ou propriétaire) dans l'incapacité à assumer ses charges en eau, énergie et téléphone.

<sup>30</sup> UNIOPSS - Rentrée sociale 2004-2005, document conjoncturel – Uniopss, p.52 - octobre 2004.

<sup>31</sup> En complément, voir ODAS - Action sociale 2005 : la décentralisation à l'épreuve des faits - La Lettre de l'Odas, juin 2006.

**Tableau 10 : Dépenses d'aide sociale des départements**

	Budget Primitif 2006
Action sociale (hors RMI et APA)	16,2
<i>dont famille et enfance</i>	6,0
<i>dont personnes handicapées</i>	5,0
<i>dont personnes âgées</i>	2,5
RMI	7,1
<i>dont RMA</i>	0,1
APA	4,3
<b>Total dépenses aide sociale (milliards €)</b>	<b>27,5</b>

Source : Les finances des collectivités locales en 2006 - Observatoire des Finances Locales, p.61 - 5 juillet 2006

- Personnes âgées et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Malgré un léger ralentissement, l'APA poursuit sa montée en charge à un rythme élevé (+8.6 %) en 2005. Pour 2006, l'Observatoire des finances locales a émis deux hypothèses. La première, « basse », envisage un montant total des dépenses à 4.15 milliards d'euros. La seconde, « haute », table sur 4.35 milliards d'euros. La différence tient à la progression de la population concernée (voir tableau 11).

**Tableau 11 : Allocation personnalisée d'autonomie (bénéficiaires et dépenses)**

	2002	2003	2004	2005	2006 (hyp basse)	2006 (hyp haute)
Nombre de bénéficiaires (Drees)	605 000	792 000	865 000	938 000	955 000	985 000
Dépenses brutes (en milliards d'euros)	1,85	3,2	3,6	3,9	4,15	4,35
Apport du FFAPA puis CNSA	0,8	1,32	1,34	1,34	1,4	1,4

Source : Les finances des collectivités locales en 2006 - Projet de rapport de l'Observatoire des Finances Locales, p.80 - juillet 2006

- Revenu Minimum d'Insertion :

Lors de la précédente édition, nous exposions les craintes émises par l'Assemblée des départements de France (ADF) sur l'insuffisance des transferts financiers de l'État (part de la TIPP<sup>32</sup>) visant à compenser les charges des départements en matière de RMI et de RMA. Pour 2004, l'ADF<sup>33</sup> estimait ce montant à 435 millions d'euros. En réponse, le Premier Ministre avait annoncé le 7 mars 2005 que « l'État financera le coût exact de la dépense » en 2004. Ainsi, au regard des dépenses effectives des départements en 2004 (calculées à partir des comptes administratifs), un abondement exceptionnel de 456 millions d'euros a été versé début janvier 2006. Il est venu s'ajouter aux 4.9 milliards d'euros de TIPP versés aux départements. Pour l'année 2005, les budgets primitifs envisageaient une dépense de 6.6 milliards d'euros. Ce montant croîtrait à 7.1 milliards d'euros selon les budgets primitifs 2006. Cette évolution tient avant tout à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI.

En contrepoint des chiffres des dépenses départementales d'aide sociale, rappelons qu'elles bénéficient à plus de 2.7 millions de personnes réparties en un peu moins d'1.1 millions au titre de l'aide sociale aux personnes âgées (aide à domicile et en établissements) ; 236 000 personnes au titre de l'aide aux personnes handicapées (à domicile et en établissements) et 272 000 au titre de l'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement). Enfin plus d'1.1 millions de personnes ont bénéficié du RMI en 2005 (en hausse de 5 % sur un an)<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers

<sup>33</sup> Assemblée des départements de France.

<sup>34</sup> DREES - Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2005 – Études et Résultats n°514 - août 2006.

## 4.2 Intervention sociale de l'État

En dépit des différents transferts opérés vers les départements, l'État central conserve toujours par son budget propre un rôle important en matière de solidarité nationale. Le budget 2006<sup>35</sup> y consacre environ 12 milliards d'euros contre 11.2 milliards en 2005. Cela recoupe les dépenses en direction des personnes handicapées et de la dépendance (7.8 milliards d'euros) avec l'AAH, notamment, et des familles (1 milliard d'euros) avec l'API. A cela s'ajoutent les dépenses en faveur de l'inclusion sociale (CHRS), de l'accueil des étrangers (dépenses en faveur des demandeurs d'asiles, entre autres) et de la protection maladie (aide médicale d'État et accès à la CMU). Il faut noter qu'à la suite de la mise en oeuvre de la LOLF, la présentation des crédits de l'État a été modifiée. Il nous est donc, pour l'heure, relativement délicat d'en comparer les évolutions par rapport aux années précédentes.

\* \*  
\*

On le voit d'un point strictement « macro-économique », la situation économique française et, par là-même, les finances du système de protection sociale s'améliorent. L'emploi a joué un rôle majeur dans ce processus. Pour l'heure, son embellie actuelle ne semble pour autant pas avoir rassuré les français sur sa durabilité. En effet, l'emploi et le chômage demeurent toujours le sujet majeur de préoccupations des français. C'est ce que nous apprend l'enquête de la Drees sur l'opinion des français vis-à-vis des enjeux sociaux et de la protection sociale<sup>36</sup>. Ainsi, malgré le mouvement de baisse amorcé depuis plus d'un an, le chômage demeure la préoccupation principale pour 43 % des personnes interrogées, devant la pauvreté, 19 % des français. L'insécurité et les inégalités sociales sont le problème prioritaire pour respectivement 12 et 11 % des sondés. Espérons donc que l'année 2007 confirme cette amélioration de l'emploi pour qu'enfin ce sujet n'occupe plus la totalité de l'espace public social et offre un peu plus de visibilité aux autres préoccupations sociales (pauvreté, inégalité, etc.) de la population française.

---

<sup>35</sup> Pour plus de détails voir site Internet du Ministère des finances, rubrique « Finances de l'État > Budget de l'État > Loi de finances 2006 > Loi de finances initiale pour 2006 > Mission « Solidarité et Intégration ».

<sup>36</sup> DREES - L'évolution des opinions des Français par rapport aux enjeux sociaux et à la protection sociale entre 2000 et 2006 - Etudes et Résultats n°517 - août 2006.